

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 17 novembre 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, GOSSE Pascal

Excusés et procurations : M. Jonathan BESSON à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. GROS Cyril, M. Jean-Luc VOLLE à Mme Cécile DUCHAMP

Secrétaire de Séance : Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

N° 45/2023

**OBJET : Travaux de mise en conformité d'un ascenseur de la résidence du Val d'Ardèche
Nouveau devis aux tarifs 2023 – Mise à jour du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°41/2023 prise lors du conseil municipal du 19 octobre 2023, dans laquelle il demandait d'accepter le devis de la société ORONA pour la réparation et la mise en conformité d'un ascenseur en panne de la résidence du Val d'Ardèche.

Ce devis datant de fin d'année 2022, la société ORONA a donc du réactualiser sa proposition.

Il présente le nouveau devis de la société ORONA pour un montant de 36 300 € HT soit 43 560 € TTC et précise que ce montant a été inscrit au budget 2023.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le montant du nouveau devis et l'autorisation de solliciter auprès de la CCBA l'aide à l'investissement 2021-2023 alloué à la commune de Labégude soit 18 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer le devis de la société ORONA pour un montant de 38 534 € TTC
- solliciter le fond de concours de la CCBA d'un montant de 18 150 € représentant 50% du montant HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Yves PONTHER

